Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260129-202604-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-04

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 29 janvier à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

Présents : M. PAUTREL Louis - Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry - Mme LESENECHAL Floriane - M. BLIN David - Mme CHALOPIN Virginie - M. RINFERT Georges. - Mme PEAN Michelle - Mme PODEVIN-DAUGUET Maryse.

Excusés : M. TOUROUL Sébastien - M. PAUTREL Sébastien - M. DELORY Adrien

Absents : Mme DUPREZ Aurore - M. VELÉ

Madame GUENEE Arlette a été désignée secrétaire de séance.

OBJET
Evolution des loyers

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents locaux communaux et les baux commerciaux qui sont actuellement en cours :

Logements communaux : - 10 rue de Bretagne,
- 11 rue de Bretagne
- 22 rue de Bretagne

Location gérance : - 1 rue de Normandie, Le Saint Christophe

Baux Commerciaux : - 19 rue de Bretagne : - Pour décider,
- Florescence Coaching
- MAM
- 21 rue de Bretagne : - Entreprise Menard
- 25 rue de Bretagne : - DFT

Pour 2025, une augmentation de 1% a été appliqué sur les loyers des logements communaux, de la location gérance au 1 rue de Normandie ainsi que pour la Maison d'Assistantes Maternelles.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260129-202604-DE

Pour 2026, il est proposé d'appliquer une augmentation de 1 % sur les loyers des logements communaux, de la location gérance au 1 rue de Normande, de la Maison d'Assistantes Maternelles ainsi que l'Entreprise Menard.

Il est également proposé de fixer les loyers mensuels des garages à 25€.
La Commission Finances qui s'est réunie le 19 janvier 2026 a émis cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- REVISER en 2026 de 1% les loyers des logements communaux (10 rue de Bretagne, 11 rue de Bretagne, 22 rue de Bretagne), la location gérance au 1 rue de Normandie ainsi que la Maison d'Assistantes Maternelles,
- MAINTENIR le loyer mensuel des baux commerciaux suivants : Pour décider, Florescence Coaching, DFT au 19 et 25 rue de Bretagne,
- FIXER les locations de garage à 25€,
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Louis PAUTREL

